RÉseau SOcial d'Aides à la Personne









RESO'AP

Sa constitution

- La MSA Mayenne-Orne-Sarthe
- Les 3 Fédérations Générations Mouvement de Mayenne, Orne et Sarthe

Président: Monsieur Michel ROBERT

Son objet

L'association a pour but d'œuvrer au <u>développement de services à la personne</u>, et notamment :

- de susciter, coordonner la création de toutes activités et services divers, susceptibles de faciliter le maintien à domicile et d'aider à la vie quotidienne (des particuliers, des personnes âgées, handicapées, en insertion socio-professionnelle), par l'accompagnement des personnes au domicile ou en dehors de leur domicile, accompagnements assurés par des bénévoles oeuvrant en réseau.
- de coordonner toutes les activités sociales entrant dans les buts de l'association.

Les services proposés

→ Accompagnement à domicile et hors domicile

L'isolement de la personne, la perte d'autonomie sont des facteurs qui favorisent le mal-être. Certes de nombreux services existent (ex: aide à domicile, téléassistance...) mais demeurent de courte durée dans une relation qui cherche plus l'efficacité du geste et du service à rendre, que la relation pour elle-même.

Ces accompagnements mettent en jeu une **relation de proximité** entre deux personnes à domicile ou hors du domicile.

L'organisation d'accompagnements n'est possible que si des femmes et des hommes du territoire veulent porter le service et donner de leur temps. Le service est assuré par du **bénévolat**.





A domicile

L'ambition est de structurer un groupe de bénévoles par secteur qui vont aux domiciles des personnes.

Ainsi la multiplicité des relations enrichit la vie sociale et stimule la personne visitée. Ce service est **gratuit** pour les bénéficiaires.

Hors domicile

L'ambition ici est de créer également un groupe de bénévoles par secteur qui vont accompagner les bénéficiaires hors de leur domicile selon leurs disponibilités. Un accompagnement au bras ou véhiculé.

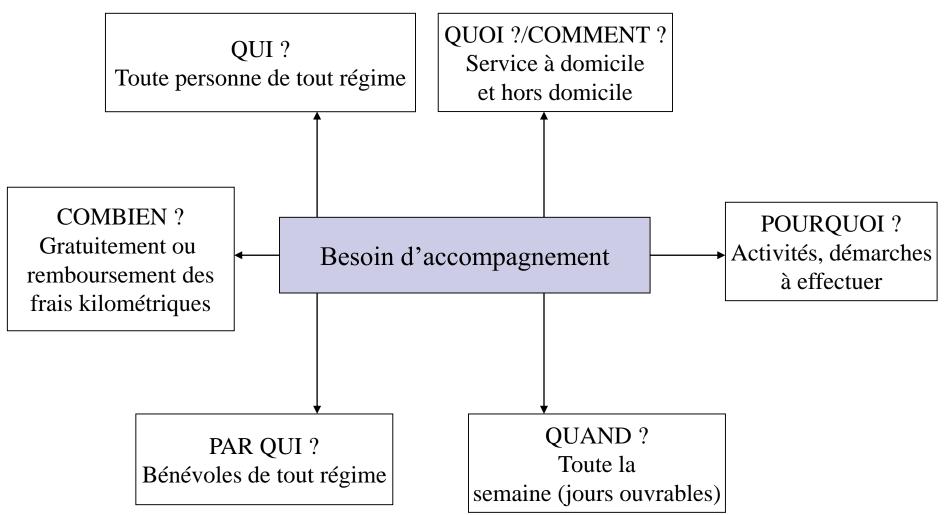
Les types d'accompagnements hors du domicile sont différents selon les besoins des bénéficiaires :

- les rendez-vous médicaux (hors prise en charge assurance maladie)
- les ateliers d'échanges
- les loisirs
- l'aide aux achats

Le tarif du service hors domicile est de 0,60 € / km.







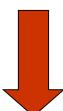
L'organisation

Étape 1:

Avant l'accompagnement

Le bénéficiaire contacte RESO'AP

RESO'AP contacte le bénévole disponible sur le secteur pour fixer le rendez-vous



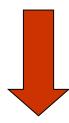
RESO'AP rappelle le bénéficiaire pour indiquer le nom du bénévole

м

Étape 2:

Le jour de l'accompagnement hors du domicile

Le bénévole réalise l'action d'accompagnement et fait signer le document à souche



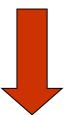
Le bénévole retourne le double du document à souche à RESO'AP pour le remboursement des indemnités kilométriques

×

Étape 3:

Après l'accompagnement hors du domicile

Après la réception de la souche du bénévole, RESO'AP établit une facture au bénéficiaire pour l'accompagnement



RESO'AP rembourse le bénévole des frais kilométriques engagés dans le cadre de l'accompagnement

Bénévoles et bénéficiaires

Bénévole

<u>Définition</u>: Le bénévole fournit à titre gratuit une prestation de travail pour une personne ou un organisme. Il ne perçoit pas de rémunération, il peut être dédommagé des frais induits par son activité.

Le bénévole accompagnant est **formé à l'écoute et au repérage du mal être** pour un accompagnement le mieux adapté. Des formations seront proposées par MSA Services. De plus, une « **charte du bénévole** » est créée pour le bon déroulement de l'accompagnement.

■ Bénéficiaire

L'accompagné est demandeur de relation et de possibilités de déplacements. On trouve : les particuliers, les personnes âgées en perte d'autonomie ou en situation de dépendance, les personnes handicapées, les personnes en insertion socio-professionnelle...

Cotisation et tarifications

Cotisation

Les bénévoles et les bénéficiaires adhérent à l'association. L'adhésion annuelle est fixée à 5 €. L'association organise l'entraide entre ses membres.

Tarifications

L'accompagnement à domicile est gratuit.

Le tarif du service **hors domicile** est de 0,60 € / km.

Assurances

■ Contrat d'assurance

L'association a souscrit a un contrat :

Pour les bénévoles

- Assurance « Auto mission » : le contrat est non nominatif, le coût varie en fonction du nombre de kilomètres parcouru dans l'année.

